



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 39514

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les recommandations du rapport présenté par M. Michel Ballereau. Le rapport sur un projet de réforme de la biologie médicale présenté par M. Michel Ballereau préconise l'homogénéisation des diplômes et des compétences des biologistes, que ces derniers exercent dans le public ou dans le privé. Il s'agirait de reconnaître comme biologistes médicaux les médecins et les pharmaciens titulaires d'un diplôme d'études spécialisées (DES). Il se trouve que la majorité des biologistes des centres hospitaliers universitaires (CHU) n'exercent pas dans le cadre du DES médical trouvant à s'appliquer dans les laboratoires privés ou dans les centres hospitaliers généraux, mais dans le cadre de disciplines universitaires (biochimie, biologie cellulaire, bactériologie-virologie-hygiène hospitalière, parasitologie, immunologie, pharmacologie, etc.). La diversité des sources de recrutement des biologistes médicaux est un facteur essentiel du développement des laboratoires hospitaliers et universitaires. Dès lors, la question se pose de savoir comment seraient conciliées la limitation du recrutement des biologistes médicaux aux titulaires d'un DES et la préservation du potentiel de recherche des CHU et des facultés de médecine dans l'hypothèse d'une application de cette recommandation du rapport.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39514

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 207

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)